

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-200

présenté par

Mme Froger, M. Panifous, M. Taupiac, M. Bataille, M. Castellani, M. Lenormand et M. Molac

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	35 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	35 000 000	0
SOLDE	35 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	35 000 000
TOTAUX	0	35 000 000
SOLDE	-35 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à maintenir les crédits du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), afin de soutenir les radios associatives locales françaises. Près de 800 radios associatives sont présentes en France. Elles participent à la vie de nos territoires, ce sont des radios de proximité au plus près des habitants, notamment en zones rurales. Le présent amendement ainsi éviter cette baisse prévue.

Une diminution drastique de ces crédits mettrait en péril l'existence de nombreuses radios associatives. Cette réduction risque d'avoir plusieurs conséquences comme des suppressions d'emplois et l'appauvrissement de la diversité médiatique locale et de l'offre culturelle.

Au vu des difficultés que pourraient rencontrer les professionnels du secteur et les radios locales si les 35 millions d'euros leur était supprimés, il est proposé d'abonder 35 millions d'euros à l'action n° 6 (Soutien à l'expression radiophonique locale) du programme 180 (Presse et médias). Afin de rendre l'amendement recevable, il est proposé de compenser les crédits alloués par une annulation d'un montant équivalent de crédits à l'action n° 1 (favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture) du programme 334 (« Livre et industrie culturelle »). Cette action permettrait de sauver nos radios locales associatives.

Bien sûr, l'auteur du présent amendement n'entend pas réduire les crédits alloués à la mission Livre et Industrie culturelle, et à l'action 1, aussi, il appelle le Gouvernement à lever le gage.